

## **AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 021 489 22 E0001 POUR LA REALISATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE POISEUL LA GRANGE (21)**

Par arrêté préfectoral n° 502 du 11 mars 2024, est organisée **du 11 avril 2024 à 14h00 au 14 mai 2024 à 17h00 inclus, soit 34 jours consécutifs**, une enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Poiseul la Grange, d'une puissance de 3,83 MWc, déposée par la **SASU« le Parc d'entre les Deux Combes »**.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact, l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE) est consultable :

- **sur support papier et sur un poste informatique** en mairie de Poiseul la Grange aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, les mercredis de 14h à 16h00.

- Sur le registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5184>

- sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT), bâtiment A bureau 106-de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à 16h00 du lundi au vendredi.

- sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante:

[Accueil](#) → [Actions de l'État](#) → [Environnement](#) → [Energies renouvelables](#) → [Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques](#)

Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Poiseul-la-Grange.

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, par voie postale en mairie de Poiseul-la-Grange, siège de l'enquête ou par courrier électronique avant la clôture de l'enquête soit le **14 mai 2024 avant 17h00** à l'adresse suivante : [enquete-publique-5184@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5184@registre-dematerialise.fr)

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront accessibles sur le site dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5184> pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Daniel MARTIN, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de Poiseul la Grange aux jours et heures précisés ci-dessous :

- Jeudi 11 avril 2024 de 14h à 17h
- Samedi 20 avril 2024 de 9h à 12h
- Mardi 14 mai 2024 de 14h à 17h

Monsieur Bernard MAGNET, commissaire enquêteur suppléant assurera la fonction de commissaire enquêteur en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à Mr ALLEYRON-BIRON Thierry (-GEG ENER) - 06 62 41 58 48 – [t.alleyronbiron@geg.fr](mailto:t.alleyronbiron@geg.fr)

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse -21000 DIJON), et **à ses frais**, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour accorder ou refuser le permis de construire.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Poiseul la Grange, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site internet de la préfecture de la Côte-d'Or :

[Accueil](#) → [Actions de l'État](#) → [Environnement](#) → [Energies renouvelables](#) → [Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques](#)